



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Hobscheid à Eischen

En raison de travaux d'abattage d'arbres dans la rue de Hobscheid à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 29 septembre 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du jeudi, 1^{er} octobre 2026, à partir de 8h30, jusqu'au plus tard le vendredi, 2 octobre 2026, la circulation dans la rue de Hobscheid à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie avec mise en place de feux de signalisation entre les bâtiments sis 17 et 19.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 29 septembre 2026

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu